

Ollioules, le 1er Janvier 2010

Monsieur Daniel Vuillon
Le jardin des Olivades
257 Chemin de la petite garenne
83190 OLLIOULES

à

Monsieur le Préfet du Var
Préfecture du Var
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie
83000 Toulon

Objet: POS d'Ollioules, révision simplifiée N°5

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi de vous interpellier concernant la procédure de révision simplifiée N°5 du POS d'Ollioules, objet de la délibération du Conseil Municipal prise le 21 Décembre, en vos services pour contrôle de légalité.

Concernant l'enquête publique conduite par Monsieur l'Amiral Olivier Villedieu de Torcy, Commissaire-Enquêteur:

Sur la forme:

-1) Il fait référence au SCOT Provence Méditerranée arrêté le 19 Décembre 2008. Or l'enquête publique concernant le SCOT s'est tenu en Juin-Juillet 2009, son Conseil syndical s'est tenu le 16 Octobre 2009 pour faire les modifications exigées par les réserves du Commissaire – Enquêteur, à la suite de quoi il est arrivé dans vos services pour le contrôle de légalité donc au delà de la date de fin de clôture de l'enquête publique qui s'est tenu du 6 Octobre au 6 Novembre 2009. On ne peut considérer que le SCOT est arrêté qu'à partir du moment où toute cette procédure de concertation et modification est terminée à moins de remettre en cause le principe même des enquêtes publiques et par là même les fondements démocratiques de notre société.

-2) Alors que dans son rapport il mentionne la totalité des témoignages des personnes pour le projet, même des personnes non identifiées qu'il désigne sous le terme « illisible », il ne prend pas en compte les témoignages et les arguments de 810 personnes que je lui ai moi-même remis représentant 145 pages papier. Il considère alors qu'il y a 121 observations favorables au projet pour 21 contre alors qu'en réalité il y a 831 observations contre le projet et 121 favorables.

-3) Dans ses conclusions il affirme:

«Je n'ai relevé aucune observation de nature à remettre en cause le bien-fondé de l'implantation du pôle mer... » Il sort par ce propos de son rôle de médiateur objectif en tant que Commissaire-Enquêteur car il ne prend aucunement en compte les arguments des 831 observations qui lui ont été faites contre ce projet. Considérer qu'aucunes de ces observations ne méritent la moindre considération c'est l'expression du peu de respect qu'il a de la mobilisation citoyenne responsable qui prend du temps pour se pencher sur des projets d'ordre public. Cela mériterait un peu plus de respect .

Sur le fond:

-1) Les révisions partielles de POS se justifient généralement lorsqu'il s'agit de point de détail mais jamais sur des projets ayant un impact important sur la Commune. Or ce projet d'urbanisation de 35 ha sur la Commune ne peut pas être considéré comme un projet mineur. Il a des effets considérables sur les transports, les voiries, les équipements collectifs, l'habitat, les eaux pluviales, les paysages, l'économie agricole, l'environnement. Alors que le PLU est à l'étude sur la Commune d'Ollioules, pourquoi ne pas inclure ce projet dans le cadre du PLU pour prendre plus globalement en compte ses

contraintes? Pourquoi ne pas prendre en considération les recommandations du SCOT, maintenant opposable au PLU par sa conformité au PADD? Pourquoi cette précipitation pour un projet dont on dit qu'il va se réaliser sur 10 à 15 ans? Ne mériterait-il pas alors une plus grande réflexion et des études complémentaires plus abouties?

-2) On ne prend pas la juste mesure de l'économie agricole quant le Commissaire-Enquêteur dans ses conclusions mentionnent:

« L'atteinte à l'agriculture péri urbaine en général n'est pas manifeste, car même si le site réserve quelque potentialité pour cette activité, il n'a jamais vu se concrétiser de véritables efforts pour la promouvoir... Concernant l'agriculture, il sera exemplaire de traiter avec la plus grande attention le cas de l'unique exploitant agricole présent sur le site ». Cela n'est pas du tout la réalité du terrain: sur le terrain concernant l'activité agricole on dénombre 4 exploitations agricoles (3 produisent des fruits et légumes, une du raisin de cuve) dont la mienne touchée en conséquence du pôle mer par la méridienne de la mer, 3 pépiniéristes dont le plus important producteur de muguet de France qui emploie pas moins de 200 personnes pour cette activité. Par ailleurs le projet envisage de détruire le bâtiment exceptionnel du Marché Floral Méditerranéen, financé en grande partie par des fonds européens et français, qui pourrait être utilisé comme le centre d'un pôle agricole conformément au projet de maintien et relance des circuits courts, objets du plan Barnier qui pourrait trouver là une application directe. Pourtant j'ai remis au Commissaire-Enquêteur copie de ce plan, qui est le premier à promouvoir l'agriculture péri-urbaine en France qui n'a jamais jusque là était reconnue. Elle concerne pourtant 47% des agriculteurs en France et 23% des emplois dans l'agriculture!

-3) Le Maire d'Ollioules le reconnaît lui-même lorsqu'il déclare lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 Décembre: *« Le transfert de l'activité de DCNS depuis l'arsenal du Mourillon semble en effet être un secret de polichinelle »* (cf Var-Matin du Mercredi 23 Décembre). Mais dans le projet présenté au public dans le cadre de l'enquête publique, il n'est nulle part mentionné que le site du pôle mer devra accueillir la délocalisation des installations de la Marine du Mourillon. C'est grave car derrière tout l'argumentaire style haute technologie, pôle de compétitivité mondial, pôle d'excellence, création de 2000 à 5000 emplois, il s'agit en fait que de délocaliser la Marine pour pouvoir restituer au tourisme le site du Mourillon. Et c'est l'agriculture péri urbaine et l'économie agricole qui doit en faire une fois de plus les frais? Alors qu'il existe des surfaces considérables de friches industrielles en bord de mer pouvant accueillir depuis des années les entreprises qui le souhaitent? Et c'est le contribuable qui doit aussi une fois de plus en faire les frais? A-t-on chiffré précisément le coût réel de la délocalisation des installations du Mourillon sur Ollioules?

Devant toutes ces incohérences dont les conséquences sont irréversibles, je souhaiterais Monsieur le Préfet que vous rejetiez la délibération du Conseil Municipal d'Ollioules du 21 Décembre 2009 et que les projets de cette importance soient abordés sereinement dans le cadre du PLU.

Par ailleurs, serait-il possible d'avoir une rencontre entre vous et une délégation des personnes directement concernées par ce projet afin de vous exposer plus en détail les arguments qui sont les nôtres à la fois sur ce projet mais aussi des propositions que nous pouvons faire concernant le développement économique de cette zone.

Avec mes sentiments respectueux, recevez aussi mes souhaits de meilleurs vœux pour l'année 2010.

Daniel Vuillon

Agriculteur

Initiateur du concept des AMAP en France

Membre de l'atelier « circuits courts » du Ministère de l'Agriculture

Président de l'Association Sauvegarde des Olivades

Trésorier de CREAMAP France Centre de Ressource pour l'Essaimage des AMAP en France

Initiateur du réseau international des AMAP, URGENCI, dont il est Vice-Président et Représentant légal